

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 septembre 2006 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges
Gaston Bureau, représentant du Village du Lac Poulin
Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon-de-Beauce
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement ainsi que Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3431-06

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :
L'item 14a) Visite aux représentants de la Régie CJLLR de Ste-Justine;
L'item 14b) Rendez-vous 2006 organisé par Réseau Environnement.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3432-06

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2006

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 31 août 2006 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 septembre 2006;

- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'août 2006;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'août 2006.

RÉSOLUTION NO: 3433-06

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet
 APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-600535 à #C-600570 inclusivement, de même que les chèques #C-260316 à #C-260341 inclusivement, pour un déboursé total de 186 531.00\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3434-06

ADOPTION BUDGET 2007

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007;

CONSIDÉRANT qu'il a été donné lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 29 juin 2006, un avis de motion avec dispense de lecture concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement #39-06 de la Régie relativement au budget 2007 de cette dernière et qu'il déclare l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaston Bureau
 APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
 ABSTENTION de Monsieur Marco Marois
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement #39-06 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3435-06

ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2007

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée ce conseil a adopté son règlement #39-06 relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution les différents taux applicables au cours de l'année 2007 à son lieu d'enfouissement technique de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2007;

- **87.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne) par ou pour une municipalité membre de la Régie;
- **95.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées par un moyen autre qu'un camion à ordures conventionnel (benne);
- **87.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de boues produites par un système d'épuration des eaux provenant d'une municipalité membre de la Régie;
- **2.00\$** dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;
- **200.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de boues et autres résidus provenant de scierie (analyses requises);

QU'un taux de **400.00\$** dollars la tonne métrique soit chargé à tout transporteur qui disposera à la Régie, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie, des matières résiduelles provenant d'une municipalité étrangère à la Régie;

QU'un tarif minimal de **25.00\$** dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie;

QUE la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

QUE soit chargé à quiconque en fait la demande les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages : **10.00\$ / utilisation**
- couteau à déglacer : **30.00\$ / utilisation;**
- utilisation de la balance (pesée) : **15.00\$ / utilisation**

Nonobstant les tarifications de **95.00\$** dollars la tonne métrique et/ou celle minimale de **25.00\$** dollars citées précédemment, le secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un pourcentage d'escompte variant entre zéro et 100% du montant à verser pour disposer de matières résiduelles et ce, aux conditions suivantes:

- Les matières doivent obligatoirement transiter par la déchetterie de la Régie.
- L'escompte accordé s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises commerciales ni à des entreprises qu'elles soient à but lucratif ou non.
- Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et incluses dans un programme de récupération offert par la Régie.

- L'utilisateur des services de la déchetterie devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet.

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une taxe sur les redevances sur l'enfouissement décrété par le Gouvernement du Québec en 2006.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3436-06

TAUX D'INTÉRÊTS 2007

**IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'un taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2007.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3437-06

RAPPORT DE VOLUMÉTRIE POUR 2006

**IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil accorde à Monsieur Richard Poulin, arpenteur-géomètre, le mandat de préparer un rapport de volumétrie, afin de déterminer le volume des déchets déposés dans la zone H au cours de l'année 2006;

QU'en plus de ce rapport, Monsieur Poulin aura à déterminer sur plan les volumes placés dans la zone H depuis l'ouverture de cette zone.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3438-06

PUIT EAU POTABLE SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT que le puit d'alimentation en eau potable pour le siège social a manqué au début du mois de septembre et ce sans aucune raison apparente;

CONSIDÉRANT que selon Monsieur Pierre Paquet ce puit n'a jamais manqué sans raison valable;

CONSIDÉRANT l'approche de la saison froide;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Gaston Bureau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie demande à Pompes Couture Inc. de vérifier ce puit et de faire rapport à la prochaine assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3439-06

ORDURES DANS CONTENEUR POUR LA RÉCUPÉRATION

CONSIDÉRANT qu'en 2003, lors de l'implantation des bacs 360 litres pour la récupération, la Régie a fait placer dans les industries, commerces et institutions de même qu'à certains endroits des conteneurs d'une capacité variant entre 2 et 9 verges cubes;

CONSIDÉRANT que dans les endroits de villégiatures (lacs, Club de chasse et pêche, etc) des problèmes sont fréquemment rencontrés à l'effet que des citoyens placent dans ces conteneurs des matières non recyclables ou recyclables dans d'autres programmes (pneus, huiles, batteries, bois);

CONSIDÉRANT que cette façon de faire contamine les matières que d'autres citoyens ont déposées et qu'à l'occasion si l'opérateur du camion ne s'en rend pas compte cela pourrait contaminer le voyage au complet;

CONSIDÉRANT que l'on ne peut identifier hors de tout doute les citoyens qui posent de tels gestes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE chaque municipalité essaie de trouver une solution respectueuse à cette situation avant de demander à la Régie d'enlever ces conteneurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3440-06

OFFRE DE SERVICES COUTURE ALUMINIUM

CONSIDÉRANT que la Régie a à sa déchetterie cinq (5) portes de garage de type « Garaga » et une (1) à son garage;

CONSIDÉRANT que Couture Aluminium (Saint-Georges) Inc. offre un service de mise au point annuel pour ce type d'installation;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait environ 100.00\$ par porte pour ce service plus les taxes et les pièces de rechange si nécessaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Gaston Bureau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'offre de services déposée par Couture Aluminium (Saint-Georges) Inc. ne soit pas retenue;

QUE l'entretien préventif de ces portes soit fait par les employés de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3441-06

DOSSIER CONPOREC INC.

Monsieur Gabriel Giguère fait un rapport verbal des discussions et rencontres tenues dans ce dossier et ce depuis la dernière assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil accepte ce rapport et les explications fournies par Monsieur Giguère dans ce dossier.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

- Lettre certifiée datée du 15 septembre 2006 signée par Monsieur Clément Lapière de la direction régionale du centre de contrôle environnemental de la Capitale Nationale et de Chaudière-Appalaches du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs concernant une non-conformité constatée au site d'enfouissement de la Régie.
Copie de cette lettre a été remise à Monsieur Noël Binet de Aquatech, à Monsieur Rosaire Paquet, contremaître à la Régie et à Madame Karine Dionne de André Simard et Associés consultant. Accusé réception avec explication sera transmis aux signataires de ladite lettre par le secrétaire-trésorier.
- Lettre datée du 20 septembre 2006 signée par Madame Gabrielle Dorval, directrice générale de la Ressourcerie Beauce-Sartigan informant la Régie que cet organisme cessera ses activités avec la Régie le 31 décembre 2006.

RÉSOLUTION NO: 3442-06

COLLOQUE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement tiendra à Trois-Rivières les 7 et 8 novembre 2006 un colloque intitulé « Rendez-vous 2006 »;

CONSIDÉRANT que les sujets traités sont pertinents à ceux que développe la Régie et qu'il y a lieu d'y assister;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Madame Audrey Poulin et Monsieur Roger Turcotte soient désignés pour y représenter la Régie;

QUE tous les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3443-06

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS CJLLR

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale des déchets de CJLLR dont le siège social est situé à Sainte-Justine opère un service de collecte et de transport de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'informer auprès des administrateurs de cette Régie des avantages et inconvénients reliés à un tel service;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE des membres de ce conseil rencontrent les dirigeants de cette Régie et qu'ils en fassent un rapport lors d'une prochaine réunion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3444-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 22h02.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE